

Contexte général de la filière PPAM bio

Les PPAM cultivées ou cueillies en agriculture bio sont de plus en plus présentes. Cette imprégnation de la culture du bio est en partie liée aux grandes exigences des entreprises et des marchés vis-à-vis des résidus de pesticides et de la pureté, pour les usages vétérinaires et médicaux en particulier. L'organisation, la traçabilité et l'exigence de qualité des filières bio françaises leur donnent de l'intérêt auprès des acheteurs face à la concurrence internationale des pays méditerranéens et de l'Europe de l'Est. Les PPAM bio françaises bénéficient d'un savoir-faire reconnu et d'un réseau d'opérateurs spécialisés bio. Le mode de production en agriculture biologique des PPAM est devenu ainsi de plus en plus prégnant.



La production de PPAM biologiques

AU NIVEAU NATIONAL

► Des bassins de production très ciblés

CHIFFRES CLÉS 2015

2066 producteurs

5970 ha, dont 1056 ha en conversion

dont 3138 ha de plantes à parfums
2832 ha de plantes aromatiques et médicinales

+17 % de surfaces par rapport à 2014

dont +0,9% pour les plantes à parfums
+45% pour les plantes aromatiques et méd.

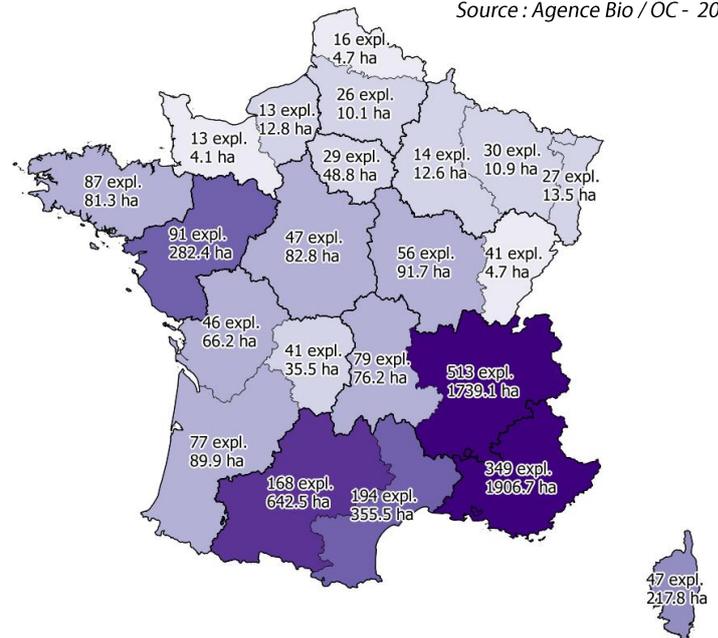
16,3 % de la SAU en bio

La France est le **troisième pays européen** en ce qui concerne la production de Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales biologiques, derrière la Lituanie et la Bulgarie. En 2015, **2066 producteurs et producteurs-cueilleurs** de PPAM bio cultivaient une surface totale de **5970 hectares**, dont 1056 hectares en conversion (plus de 17% des surfaces). La filière PPAM est de celles où le taux de pénétration de la production bio est le plus important avec 16% des surfaces dédiées à la Bio. La croissance des PPAM est particulièrement notable dans le secteur des plantes aromatiques et médicinales. La bio devient en effet incontournable dans le secteur soin / santé.



LES GRANDS BASSINS DE PRODUCTION DE PPAM EN FRANCE

Source : Agence Bio / OC - 2015

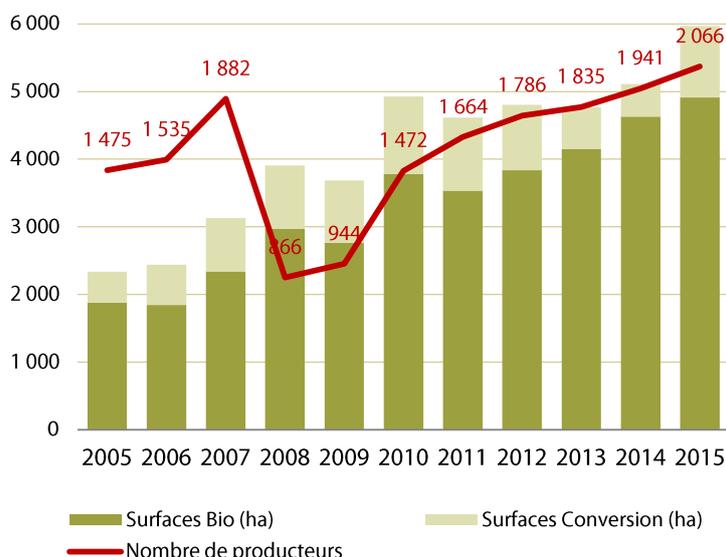


La production de PPAM bio se fait en France essentiellement sur le **bassin du Sud-Est, en PACA et en Rhône-Alpes**, qui comptabilisent 61% des surfaces de PPAM bio françaises et 41% des producteurs et producteurs-cueilleurs en 2015, installés majoritairement dans la Drôme, les Alpes de Haute Provence et le Vaucluse.

La **cueillette de plantes sauvages** sur des zones de collecte inventoriées et localisées géographiquement fait aussi partie intégrante de la filière PPAM bio. Les volumes collectés sont inscrits dans un cahier de cueillette. Les zones de cueillette sont essentiellement en montagne ou dans des parcs naturels, notamment en Savoie, dans le Gard, la Drôme, le Vaucluse, la Haute Corse et en région Auvergne.

► Un secteur attractif en pleine croissance

EVOLUTION DES SURFACES ET DU NOMBRE DE PRODUCTEURS BIO ENTRE 2005 ET 2015



Source : Agence Bio / OC – 2015

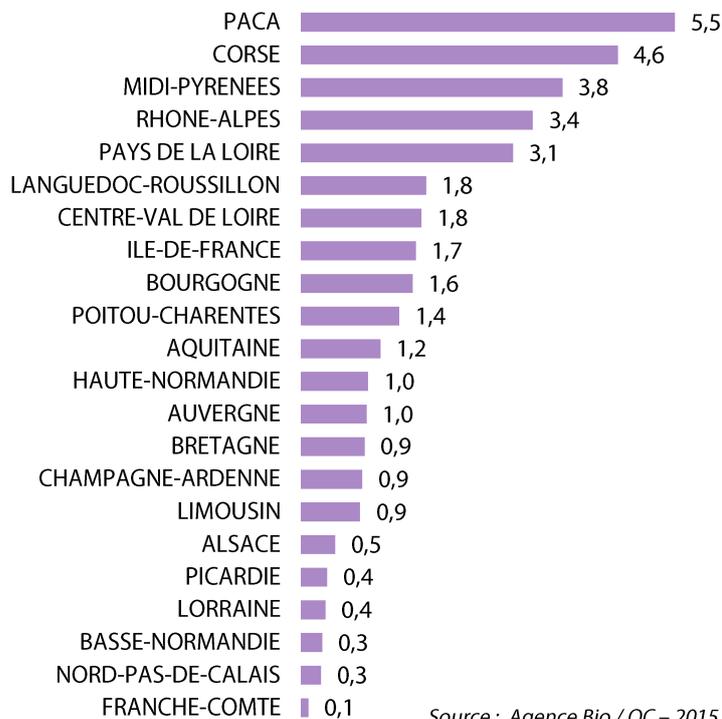
La filière PPAM biologique s'inscrit dans la dynamique générale de développement de la bio. La croissance des surfaces a été très forte entre 2006 et 2010, avec un quasi doublement des surfaces de PPAM en bio et conversion. **Entre 2010 et 2015, l'évolution des surfaces a été moins marquée**, mais l'augmentation du nombre de producteurs (+40% entre 2010 et 2016) illustre bien l'attractivité de cette jeune filière.

2015 a été une année de croissance particulièrement importante puisque les surfaces françaises de PPAM bio ont augmenté de **+17 % entre 2014 et 2015**. Cette forte progression des surfaces de PPAM en conversion entre 2014 et 2015 est à mettre en lien avec la conversion de grandes surfaces de PPAM à graines dans le Sud Ouest notamment.

TENDANCE 2016 - Au 30 juin 2016, **122 nouveaux producteurs** de PPAM spécialisés ont notifié leur activité bio depuis le début d'année en France (soit 0,4% des nouveaux engagements).

► Des orientations différentes des exploitations selon les régions et les plantes cultivées

SURFACE MOYENNE (HA) DE PPAM BIO PAR EXPLOITATION PAR RÉGION DE FRANCE EN 2015



Source : Agence Bio / OC – 2015

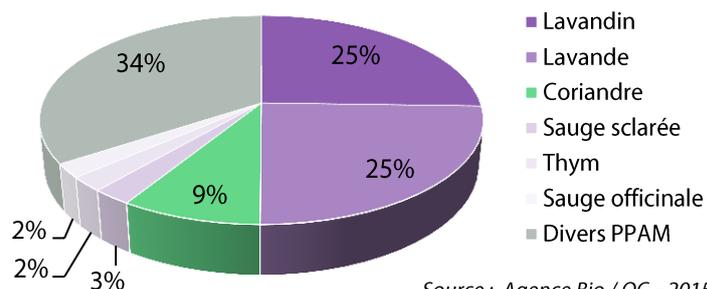


Les exploitations bio présentes **en région PACA** sont essentiellement **orientées vers la culture de la lavande et du lavandin**, productions mécanisées tant sur le plan du travail du sol que de la récolte ou de la distillation. **Les surfaces cultivées en Provence sont ainsi plus importantes**. Les exploitations de Rhône-Alpes ont une production **plus diversifiée avec de plus petites surfaces et un grand nombre de plantes**. La surface moyenne par exploitations est donc plus faible. En Auvergne, la culture de PPAM intervient très souvent **en complément des activités de cueillette** de plantes. La gestion du temps de travail et de la main d'œuvre limite donc le potentiel de surface à cultiver. Les surfaces de PPAM cultivées en Auvergne sont donc en moyenne par exploitation beaucoup plus faibles que dans les autres régions productrices de PPAM bio.

► Plus de la moitié de l'assolement des PPAM bio en France dédiée aux plantes à parfums

Plus de 120 plantes aromatiques, à parfums et médicinales sont cultivées en bio en France. Toutefois, la culture de **lavande et de lavandin** destinée à la transformation en huiles essentielles reste dominante avec 50% des surfaces cultivées en 2015. En troisième position se trouvait la **coriandre** avec 526 hectares (+1550% /2014) suivie par la **sauge sclarée** (149 ha, +45% /2014) et le **thym** (135 ha, -1% /2014). Il faut noter que la coriandre a pris une grande place en 2015 dans l'assolement des PPAM bio françaises du fait de la conversion de plus de 490 ha par des exploitations spécialisées en grandes cultures dans le Sud-Ouest.

RÉPARTITION PAR ESPÈCE DES SURFACES DE PPAM BIO EN FRANCE EN 2015



Source : Agence Bio / OC – 2015

A noter que pour beaucoup de PPAM, les surfaces de production ne sont pas comptabilisées indépendamment mais se retrouvent amalgamées dans la rubrique « divers PPAM » qui représente environ 2043 ha soit 34 % du total de production.

En ce qui concerne la **lavande et le lavandin, le marché est toujours en demande** d'huiles essentielles bio. En conséquence, les **prix sont relativement élevés** (prix indicatifs relevés par FranceAgriMer en 2015) : 24€/kg pour l'HE de lavandin grosso (20€/kg en conventionnel), 26 à 28€/kg pour le lavandin abrial (25€/kg en conv.) et jusqu'à 45€/kg pour le super (30€/kg en conv.). Un **bon potentiel de marché** existe également pour **l'HE de sauge sclérée bio**.

Les surfaces de thym augmentent régulièrement depuis quelques années. **La demande est supérieure à l'offre notamment pour les thyms** à chémotypes thuyanol et linalol destinés à l'aromathérapie et à l'herboristerie.

Enfin, les surfaces de safran sont également en fort développement en France. **Quasiment toutes les surfaces de safran françaises sont menées en mode de production biologique.**



► L'organisation de la filière PPAM bio française

En 2015, on dénombre **26 groupes économiques de producteurs de PPAM biologiques**, répartis sur 9 régions. Parmi ces groupes, 12 sont des Organisations de Producteurs (OP) reconnues par le ministère de l'agriculture.

EN LANGUEDOC ROUSSILLON

► Une filière en pleine émergence

CHIFFRES CLÉS 2015

194 producteurs

355 ha, dont 54 ha en conversion

dont 136 ha de plantes à parfums

219 ha de plantes aromatiques et médicinales

+12 % de surfaces par rapport à 2014

dont -5,1 % pour les plantes à parfums

+26% pour les plantes aromatiques et méd.

63 % de la SAU des PPAM en bio

Le Languedoc Roussillon est la **4^e région française pour les surfaces de production** de PPAM biologiques. Ses 194 exploitations produisent des PPAM bio sur **355 ha**, dont 38% de plantes à parfums et 62% de plantes aromatiques et médicinales. En LR, d'après la statistique annuelle agricole, 63% des surfaces de PPAM sont menées en mode de production biologique, ce qui en fait **la filière où le taux de pénétration de la bio est le plus important.**

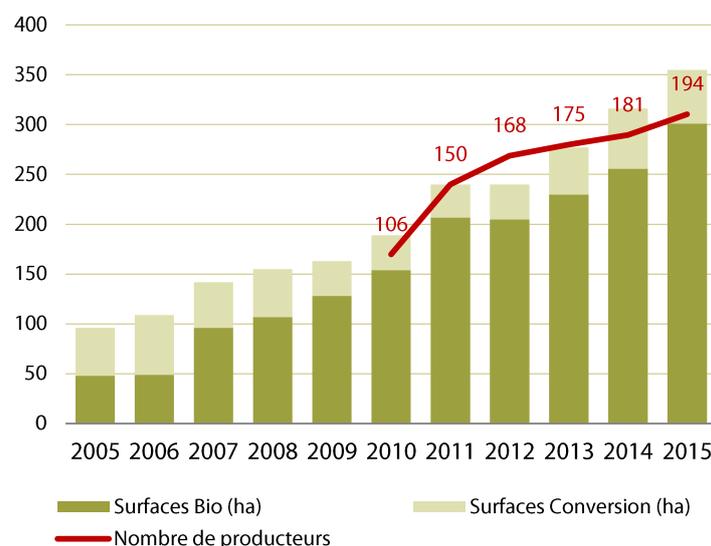
Bien que n'étant pas une région traditionnelle de production de PPAM, **le Languedoc Roussillon connaît depuis 5 ans un développement d'activités dans cette filière.** Depuis 2010, le nombre d'exploitation a quasiment **doublé**, de même que les surfaces en bio et conversion. En 2015, 19 nouvelles exploitations spécialisées en PPAM se sont engagées en bio en LR, dont les **2/3 sont des installations.**

RÉPARTITION PAR ESPÈCE DES SURFACES DE PPAM BIO EN LR EN 2015

Lavande	71	ha
Lavandin	65,4	ha
Thym	36,9	ha
Romarin	11,9	ha
Aneth	7,6	ha
Sauge officinale	6,3	ha
Sarriette annuelle	6,1	ha
Origan	5,3	ha
Safran	3,8	ha
Verveine odorante	1,8	ha
Menthe douce	0,2	ha
Divers PPAM	139	ha

Source : Agence Bio / OC – 2015

EVOLUTION DES SURFACES ET DU NOMBRE DE PRODUCTEURS BIO ENTRE 2005 ET 2015



Source : Agence Bio / OC – 2015

Les productions de PPAM bio en LR sont **principalement des plantes de type « garrigue » produites en zones sèches** : Thym, romarin, sarriette, origan et sauge pour les aromates et l'herboristerie et lavandes clonales et thyms pour la production d'huiles essentielles chémotypées.

Les surfaces dédiées aux plantes à parfums stagnent depuis 2014, tandis que les surfaces en plantes aromatiques et médicinales continuent leur progression. Les surfaces de production de thym ont notamment beaucoup progressé depuis 5 ans (x10).

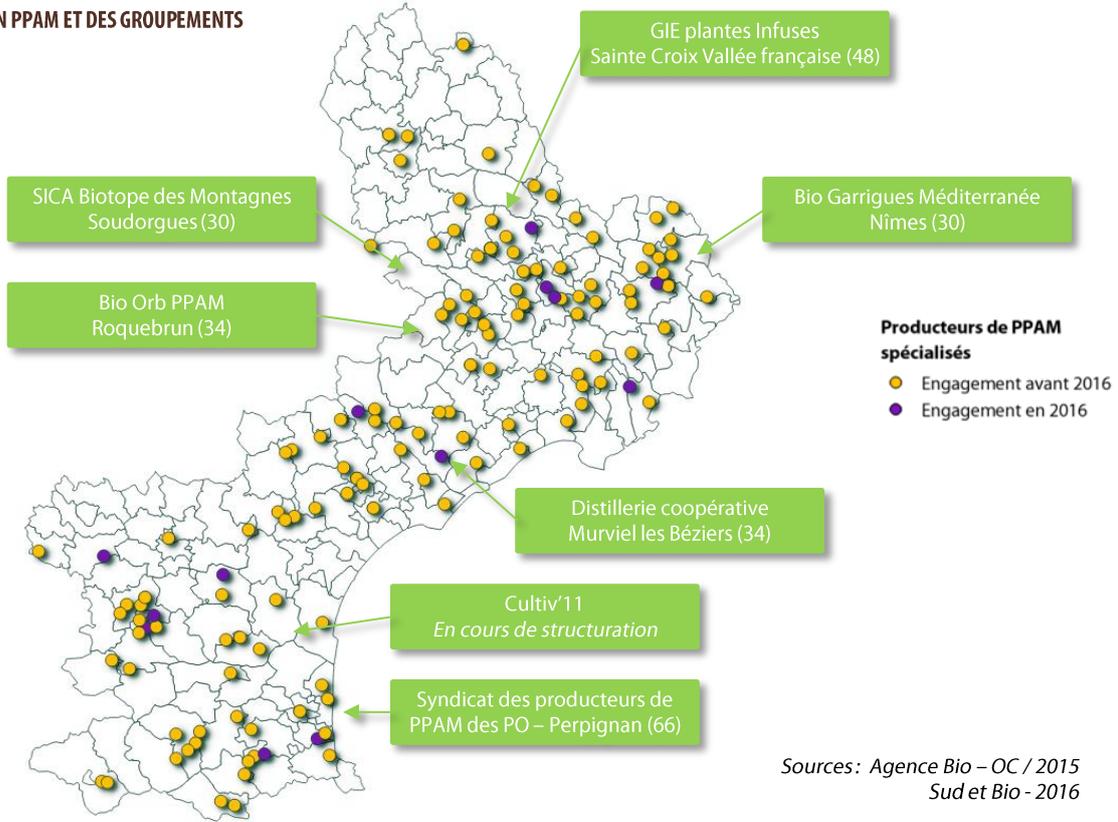
Les surfaces plantées devraient encore augmenter du fait de la mise en place d'un **plan de développement spécifique à cette filière** en lien étroit avec des entreprises régionales.

Les producteurs de PPAM bio sont présents dans tous les départements du Languedoc Roussillon et les surfaces de PPAM bio sont réparties équitablement entre le **Gard, l'Aude et l'Hérault**. 80 % des exploitations qui cultivent des PPAM bio en Languedoc Roussillon sont spécialisées dans cette filière. Les exploitations audoises ont en moyenne plus de surface par exploitation (3,2 ha) que les exploitations gardoises qui cultivent de plus petites surfaces (1,7 ha).

La culture des **plantes à parfums** est essentiellement localisée sur **2 départements**. Les exploitations de PPAM de l'Aude et du Gard détiennent quasiment la moitié des surfaces de plantes à parfums bio du LR (Gard : 43,6 ha de lavandin et 13,45 ha de lavande - Aude : 7,96 ha de lavande). Les surfaces cultivées en thym bio sont quant à elles réparties sur le Gard (16 ha), l'Hérault (13 ha) et l'Aude (6,7 ha).

LOCALISATION DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN PPAM ET DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS EN LR

- Chiffres clés 2015
- AUDE**
34 producteurs
110 hectares
 - GARD**
65 producteurs
111 hectares
 - HÉRAULT**
45 producteurs
108 hectares
 - LOZÈRE**
14 producteurs
5 hectares
 - Pyrénées-Orientales**
36 producteurs
22 hectares



Sources: Agence Bio - OC / 2015
Sud et Bio - 2016

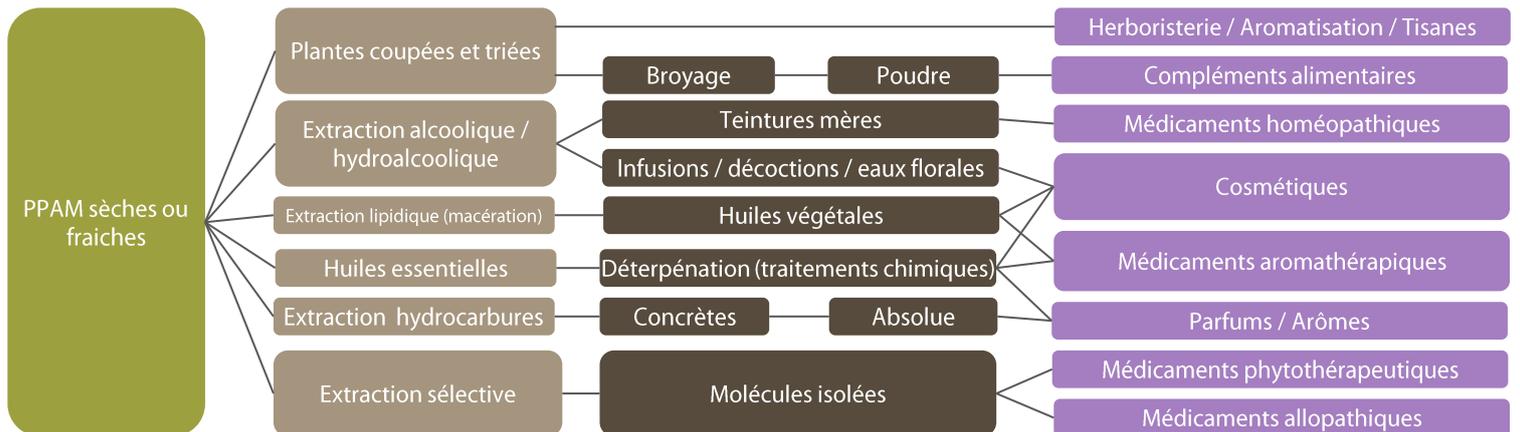
► **L'organisation de la filière PPAM bio en LR**

L'amont de la filière est structuré autour de **7 groupements de producteurs** (Coopératives, GIE, Associations...) dont 4 sont officiellement certifiés bio. Ces organismes fédèrent plus de 50 producteurs de PPAM Bio en LR. Ces groupements ont notamment pour objectif de mettre en commun les moyens nécessaires aux futurs producteurs de PPAM mais aussi de regrouper l'offre dans des structures organisées, ce qui facilite le travail de sourcing des entreprises du secteur.



Les débouchés de la filière PPAM bio

La quasi-totalité des PPAM doivent subir une transformation avant de pouvoir être commercialisées. La vente en frais reste très marginale. Une grande diversité de modes de transformation et de produits commercialisés existe :



Point réglementation

Pour qu'une huile essentielle soit certifiée bio, il faut qu'elle soit reconnue comme alimentaire. L'hydrolat, coproduit de l'huile essentielle, sera considéré comme bio si l'huile essentielle l'est. Depuis 2008, la loi alimentaire demande de respecter la traçabilité, les règles d'hygiène pour la production, la transformation et la vente. En vente directe, il n'y a pas d'analyse obligatoire des produits pour garantir leur qualité sanitaire.

Concernant les compléments alimentaires à base de plantes, le décret Plante paru en juillet 2014 et applicable en janvier 2015 officialise l'utilisation de 640 plantes, les autres plantes nécessitant un accord préalable des autorités pour leur mise en marché.

Les usages autres qu'alimentaires sont réglementés de manières spécifiques. Attention, 16 huiles essentielles sont interdites à la vente libre car elles appartiennent au monopole pharmaceutique (décret n°2007-1221 du 3 août 2007).

Vis-à-vis de la loi, le producteur qui souhaite vendre des plantes sèches aux vertus médicinales doit déjà se positionner sur la **vente de plantes alimentaires et non de plantes médicinales**. Pour préparer des cosmétiques à base de PPAM, il faut respecter la directive (76/768/CEE et 2003/15/CE pour les allergènes) et agréer son laboratoire ce qui implique de nombreuses démarches administratives. Une alternative consiste à faire appel à un laboratoire façonnier. Les recettes des produits issus des PPAM doivent être validées par le centre antipoison ou attestées par un biologiste, médecin, pharmacien, ou vétérinaire nommé « responsable de production ».

► La transformation par les producteurs

La transformation des PPAM étant incontournable, **un grand nombre de producteurs réalisent eux-mêmes la première transformation sur leur exploitation**. Les étapes réalisées sur l'exploitation sont les travaux post-récolte pour les PPAM destinées à l'herboristerie (séchage, battage, triage et nettoyage). Peu de producteurs disposent en propre d'un alambic. La distillation est réalisée dans la majeure partie des cas en prestation par un façonnier.

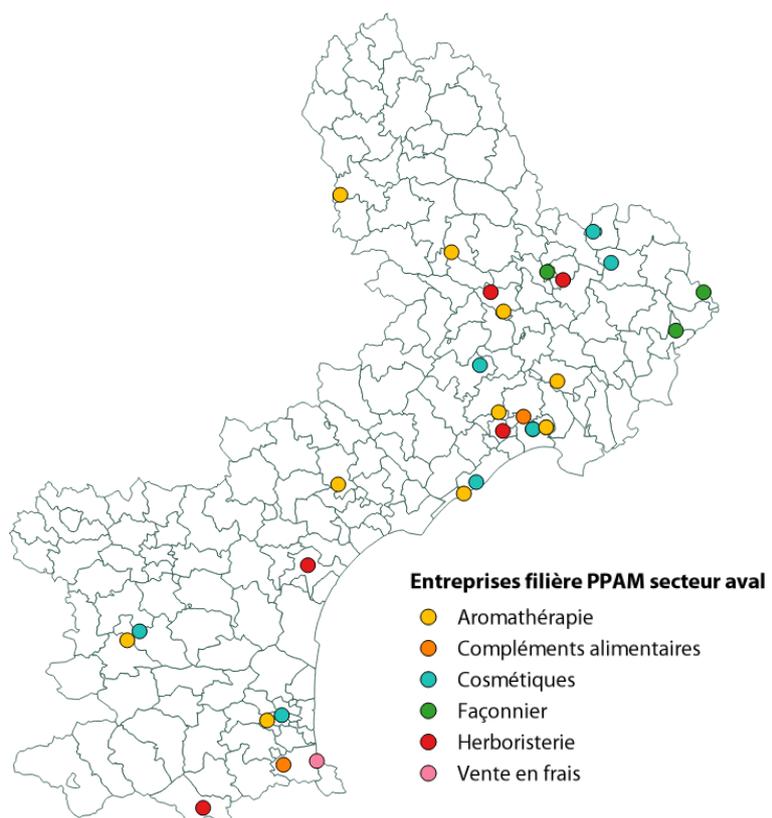


► Les entreprises de transformation et de distribution

La France compte en 2016 **187 entreprises travaillant dans le secteur des PPAM**, dont 133 pour de la transformation et 54 pour de la distribution. Le Languedoc Roussillon compte en 2016 **30 entreprises** (PME et TPE) certifiées bio qui transforment, conditionnent ou commercialisent des produits à base de PPAM bio, principalement dans les secteurs de l'aromathérapie et des cosmétiques. Il faut noter que dans le secteur des cosmétiques, de nombreux transformateurs s'inscrivent dans des cahiers des charges et des marques privées (Cosmébio, Nature et progrès). Ces opérateurs aval ne sont pas mentionnés dans les statistiques des opérateurs certifiés bio.

11	AROMATHÉRAPIE	2 distillateurs 2 distributeurs	6 laboratoires	
7	COSMÉTIQUES	4 transformateurs 3 distributeurs		
6	HERBORISTERIE / AROMATISATION / TISANES	3 transformateurs 1 groupement de prod.	1 importateur 1 herboristerie	
4	COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES	2 transformateurs		
3	FAÇONNIERS	1 façonnier de conditionnement 1 façonnier dans l'extraction végétale 1 traitement des poudres		
1	VENTE EN FRAIS	1 préparateur de PPAM bio fraîches conditionnées		

LOCALISATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE PPAM EN LR



Source : Sud et Bio - 2016

► Un marché en croissance dans tous les secteurs

D'une manière générale, les différents secteurs de marché des plantes aromatiques bénéficient d'une **conjoncture économique favorable**. La demande en PPAM bio et produits dérivés est supérieure à l'offre quel que soit le secteur (herboristerie, pharmaceutique, alimentaire...). Cette croissance du marché des PPAM bio pose des problèmes d'approvisionnement aux entreprises de ce secteur. La production de PPAM bio française **ne couvre pas les besoins des entreprises** en herboristerie et en huiles essentielles qui exigent une production soignée et un haut niveau de technicité de la part des producteurs. De plus, les entreprises rencontrent des problèmes avec des **marchandises importées** souvent **peu conformes en termes de qualité** et présentant de **fréquentes contaminations** en résidus de pesticides. De plus, la clientèle exige de plus en plus de productions de proximité pour les plantes qui peuvent être cultivées sous nos climats. De nombreuses entreprises s'engagent ainsi dans une démarche volontaire de **relocalisation de la production des PPAM bio pour sécuriser les débouchés et les approvisionnements**.

Les projets de structuration de filières locales

L'organisation de la production reste un frein important pour répondre à la demande. Différents **projets de structuration de filière** ont donc vu le jour pour répondre à ces forts enjeux de relocalisation et de contractualisation.

► **Le projet collectif Sud Aroma Bio** a été mis en œuvre entre 2010 et 2015. Ce projet associait 8 groupements de producteurs essentiellement localisés dans le Sud-Est de la France et 5 entreprises de négoce et/ou transformation de PPAM bio. Le développement s'est construit sur la base de contrats entre les producteurs et les entreprises. Dans ce cadre, en Languedoc Roussillon, l'entreprise Arcadie a notamment contractualisé pour 45 ha d'aromatiques (thym, sarriette, romarin, sauge, origan), ce qui a permis à la société d'obtenir déjà plus de 30 T de plantes sèches entre l'automne 2011 et 2016. Dans la suite de ce projet, un nouvel élan fait jour avec un groupe de producteurs décidés à s'engager sur des surfaces plus significatives. Ainsi 50 ha sont programmés pour des plantations d'automne 2016 et printemps 2017.

► **Le projet Avenir Bio « Herbo Bio Méditerranée »** est à l'étude en ce moment à l'Agence bio. Il s'inscrit dans un objectif stratégique majeur qui vise à créer une véritable dynamique de filière PPAM Bio pour l'herboristerie dans de nouveaux territoires, ceux du sud de la France, dans le prolongement de Sud Aroma Bio. Le développement d'une filière régionale de plantes aromatiques est tout à fait propre à susciter l'intérêt d'acheteurs au niveau international, ces produits étant de manière générale peu disponibles en bio et de qualité. Compte tenu de la croissance des marchés, les quantités attendues par les entreprises partenaires du projet (Arcadie en LR et Araquelle en PACA) d'ici à 2019 représentent l'équivalent de 292 ha de cultures.

Synthèse et perspectives

La filière PPAM en Languedoc Roussillon bénéficie d'un contexte très favorable. Les conditions pédoclimatiques sont particulièrement adaptées à la culture des PPAM en bio, et les différents secteurs de marché sont en forte demande. Cette filière est une véritable voie de diversification pour les agriculteurs en complément de cultures maraichères, viticoles ou en rotation avec les grandes cultures. Ces productions peuvent en effet apporter une valeur ajoutée intéressante pour les producteurs, sous réserve d'une bonne maîtrise technique. Le potentiel de développement de la filière PPAM bio régionale est important, ce qui pose de vrais enjeux d'accompagnement des acteurs de la filière pour professionnaliser et structurer l'offre en PPAM bio régionale en adéquation avec les besoins des entreprises locales et des marchés.



Dans le cadre du plan Ambition Bio 2017, des objectifs stratégiques ont été établis pour la filière PPAM bio en LR :

- 1 Structurer l'accompagnement technique des producteurs en PPAM bio pour asseoir le développement de cette filière émergente : conseil, références, expérimentation, formation...
- 2 Organiser la production pour répondre à la demande des entreprises en recherche de matière première (organisation collective de producteurs et contractualisation).

Fiche réalisée par **Gérard DELEUSE**, chargé de mission filière PPAM et **Milène DELISSE**, chargée de mission Observatoire à Sud et Bio
Sources : Agence Bio, Organismes certificateurs, CPPARM, FranceAgriMer, Agreste



En partenariat avec :



Sud & Bio

Maison des agriculteurs B - Mas de Saporta - CS 50023 - 34 875 LATTES cedex
contact@sud-et-bio.com - Tél. 04 67 06 23 48

www.sud-et-bio.com